

Les aides pour l'apprenti en Bourgogne Franche Comté

Etre apprenti permet d'avoir accès à de nombreuses aides. Certaines sont régionales, d'autres nationales. Lors de l'entrée au CFA, le centre de formation remet une carte d'étudiant des métiers. La carte d'Etudiant des métiers en vue d'accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur.



L'aide de l'État :

Aide au financement du permis de conduire :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'Etat de 500€ pour financer leur permis de conduire.

[Lien vers le site](#)



L'aide régionale :

Aide au financement d'un stage à l'étranger : DYNASTAGE

L'aide Dynastage consiste en une bourse individuelle versée à l'apprenti, et destinée à permettre d'effectuer des stages en entreprise dans le monde entier (sauf France métropolitaine et DROM-COM). Elle est cumulable avec une bourse Erasmus+.

[Lien vers le site de la Région Bourgogne-Franche-Comté](#)



Les autres aides :

Voyages en train

La SNCF propose la carte jeune et des réductions pouvant aller jusqu'à -75 %, ou un abonnement « apprenti » sur les trajets.

Aide au logement via Action Logement :

Pour favoriser l'alternance, l'apprentissage et les contrats de professionnalisation, Action Logement propose une aide au logement prenant en charge une partie du loyer de ces jeunes, devenus salariés à part entière.

- Subvention jusqu'à 100 € par mois pour alléger le montant du loyer
- Financement du dépôt de garantie
- Garantie de loyer gratuite www.visale.fr

[Lien vers le site Action Logement](#)

Aide Personnalisée au Logement (APL) et Prime d'activité (selon la situation)

L'APL peut être versée aux apprentis, selon leur situation, par la caisse d'allocation familiale dont ils dépendent.

[Simulateur d'aide personnalisée au logement de la CAF](#)

